

IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : Droit Fiscal : notions de fiscalité directe	Niveau d'études : C
Intitulé du cours : Impôts des sociétés Impôt des personnes physiques	Nombre de crédits ECTS :7
Nombre de périodes : 80	Code : 712204U32D1 N°UE 917

DESCRIPTION
<p>Prérequis :</p> <p><i>Face à des situations-problèmes relatives aux procédures et aux règles d'une gestion comptable simple, ayant à sa disposition le plan comptable minimum normalisé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la tenue des journaux et des comptes ; - mener les principales opérations de fin d'exercice ; - élaborer les comptes annuels. <p><i>Face aux comptes annuels d'une entreprise de taille moyenne,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les présenter sous forme restructurée ; - calculer les quatre ratios de base (structure, liquidité, solvabilité, rentabilité) et d'interpréter succinctement les performances de l'entreprise.
<p>Documents de référence pour une préparation préalable au cours : /</p>
<p>Objectifs :</p> <p>L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de maîtriser le mécanisme général de l'Impôt des personnes physiques (I.P.P.) et de l'Impôt des Sociétés (I.Soc); - d'acquérir les connaissances nécessaires à l'établissement de la déclaration et au calcul de l'IPPet de l'I.Soc en P.M.E. ;

- de calculer les précomptes, les versements anticipés et l'impôt ;
- d'actualiser ses connaissances par la consultation d'ouvrages professionnels sur le plan juridique et l'analyse de l'évolution de la réglementation fiscale en ce domaine.

Contenu du cours :

face aux différentes situations fiscales usuelles,

Pour l'impôt des personnes physiques :

de s'approprier les concepts fondamentaux et les techniques de base afférents au système fiscal belge

d'identifier le fonctionnement de l'administration fiscale belge

d'appliquer les dispositions du C.I.R. et les procédures fiscales en vigueur, en justifiant la pertinence de ses choix pour :

déterminer les personnes et revenus soumis à l'impôt

établir la déclaration à l'impôt à partir des documents ad hoc, en en identifiant clairement les éléments et en choisissant s'il y a lieu « la voie la moins imposée »

mettre en œuvre les techniques fiscales pour :

procéder au calcul dans un cas simple

procéder ensuite de manière automatisée ou non au calcul de l'impôt

établir les documents exigés des employeurs et autres débiteurs des revenus

Pour l'impôt des Sociétés

d'appliquer les dispositions du C.I.R. pour :

dégager les liaisons fondamentales entre la comptabilité et la fiscalité des sociétés ;

établir la déclaration à l'impôt d'une P.M.E. à partir des documents adéquats en en identifiant clairement les éléments ;

de procéder, de manière automatisée ou non, au calcul de la base taxable et de l'impôt ;

de calculer les versements anticipés.

Bibliographie :

- C.I.R 92 (Le code de l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer ; publication annuelle)
- Memento fiscal (publication annuelle) – SPF Finances
- Guide impôts et placements de l'IPCF(publication annuelle)
- Le Fisc en poche de l'IPCF (publication annuelle)
- Syllabus des conférences UHPC
- Sites économiques du gouvernement
- Articles tirés de la presse et revues spécialisées, dont PACIOLI
- Maîtrisez l'ISOC (publication annuelle) - guide pratique éd. edipro, D. Darte et Y. Noël

- déclaration IPP/ISOC et explications

PERSONNEL ENSEIGNANT

Mme Dominique Holbrechts et Mme Catherine Roman

METHODOLOGIE

Syllabus et divers documents à disposition sur la plateforme.

C.I.R. 92.(Le code de l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer ; publication annuelle)

Nombreux exercices de mise en situation, de calcul de la base taxable et de calcul de l'impôt, avec comme outil la déclaration ISOC/IPP.

MODES D'EVALUATION

Evaluations formatives lors d'exercices faits en classe ou sous forme de préparations.

Evaluation finale (certificative), écrite, lors du dernier cours d'IPP et du dernier cours d'I.Soc.